

Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) a tenu son assemblée générale au Palais du Luxembourg sous la présidence du Sénateur Eric Doligé et en présence de M. Vauterin, conseiller au cabinet de Mme la secrétaire d'Etat Nathalie Kosciusko-Morizet.

Le CEPRI a tenu le 20 décembre sa deuxième assemblée générale au Palais du Luxembourg, un an après sa date de création le 1er décembre 2006 en présence des membres de l'association: l'association des départements de France (ADF), l'association des maires de France (AMF), l'association des maires ruraux de France (AMRF), l'association française des établissements publics territoriaux de bassin (AFEPTB), l'association française du Conseil et des Communes d'Europe (AFCCRE), le Conseil général du Loiret, le Conseil général d'Indre et Loire, l'institut interdépartemental des barrages-réservoirs du bassin de la Seine (IIBRBS), l'établissement public Loire, la Mission des risques naturels (MRN), les agglomérations d'Orléans et de Nevers et la ville d'Orléans.

Le Sénateur et président du Conseil général du Loiret, Eric Doligé a été reconduit dans ses fonctions de Président à l'unanimité de ses membres.

Cette assemblée a rappelé le caractère innovant des projets menés par le CEPRI et l'intérêt grandissant d'une telle structure auprès des collectivités territoriales. Le programme prévisionnel pour 2008 a été entériné à l'unanimité des membres. Les thèmes de travaux retenus correspondent pour la plupart à des interrogations que se posent régulièrement les membres de l'association:

- Comment rendre les personnes, les biens, les collectivités et les territoires moins vulnérables au passage d'une inondation et redémarrer le plus vite possible ? Pour cela le CEPRI aide les collectivités territoriales à mener des actions de réduction de la vulnérabilité.
- Comment conforter le Maire dans sa responsabilité vis-à-vis des permis de construire en zone inondable ou des digues de protection contre les inondations sur sa commune ? Pour cela le CEPRI mène des réflexions sur la responsabilité et l'organisation des collectivités territoriales pour le meilleur exercice de leurs missions de prévention des risques d'inondation, comme par exemple l'anticipation de la réglementation sur les digues comme « ouvrage de danger » pour les populations.
- Comment évaluer la bonne utilisation des fonds publics dans les projets de prévention des inondations, en utilisant par exemple une analyse coût bénéfice ? Comment assurer l'entretien des ouvrages en mettant en place la redevance inondation en application de l'article L.211-7 du code de l'Environnement ? Pour cela, le CEPRI va piloter des groupes de réflexion avec l'ensemble de ses partenaires.
- Comment anticiper les réformes prochaines ? Pour cela le CEPRI est force de proposition dans les sujets prioritaires: réforme du régime CAT-NAT (système d'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles), conditions d'urbanisation en zone inondable derrière les digues et mise en œuvre de la directive inondation entrée en vigueur le 26 novembre 2007.

Le CEPRI prend les devants sur les sujets forts qui concernent la prévention du risque d'inondation. Il élaborera en 2008 un « livre blanc » pour orienter la prévention des inondations en France. Ce rapport fera l'objet d'un colloque national et européen dont le contenu sera défini lors d'un entretien dès janvier entre le président Doligé et Mme Kosciusko-Morizet, dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne au deuxième semestre 2008